

Communiqué de presse

pour diffusion immédiate

Adoption du budget 2023 à Sainte-Barbe : **Une hausse minime dans le contexte inflationniste**

Municipalité de Sainte-Barbe, le 8 décembre 2022 – C'est lors de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre dernier que les membres du conseil municipal de Sainte-Barbe ont adopté un budget équilibré de 4 310 789 \$.

« *Nous sommes plongés dans une période marquée par l'inflation et en tant que municipalité, nous n'échappons pas à cette situation. Le budget que je vous présente aujourd'hui a été conçu de manière à minimiser autant que possible les effets de l'inflation sur le portefeuille des citoyennes et citoyens de Sainte-Barbe, tout en maintenant la qualité des services auxquels ils sont habitués* », a déclaré la mairesse Louise Lebrun.

Ainsi, le taux de taxes résidentiel connaît une légère hausse de 1,52 % pour se chiffrer à 0,67 \$ du 100 \$ d'évaluation (hausse de 0,01 \$).

Quant aux taxes de services, elles se détaillent ainsi :

- 294,33 \$ pour le service d'aqueduc (eau potable)
- 175,70 \$ pour le service d'égouts
- 28,66 \$ pour le compostage
- 150,46 \$ pour les ordures ménagères
- 0,31 \$ pour le recyclage

Notons que les propriétaires de résidences desservies par le réseau d'aqueduc devraient constater une baisse d'environ 10 % du taux de taxe pour ce service, depuis 2018, en raison de l'augmentation du nombre de propriétés desservies par le réseau.

Des nouveaux projets pour 2023

Par ailleurs, ce budget permettra à la Municipalité de Sainte-Barbe de concrétiser de nouveaux projets en 2023, parmi lesquels :

- L'ouverture de l'écocentre sous-régional dans le bâtiment situé au 433 de la route 132;
- L'agrandissement et la modernisation du Centre Barberivain afin qu'il soit adapté aux personnes à mobilité réduite;
- L'adoption de la Politique de l'arbre en vertu de laquelle les citoyens seront invités à planter des arbres de différentes essences recommandées;

- La mise sur pied du programme « Une naissance, un arbre » pour les nouveaux parents;
- L'annonce d'un soutien technique aux résidents riverains concernant le faucardage pour favoriser l'écoulement des eaux.

« Nous sommes très fiers d'avoir réussi à contenir la hausse du compte de taxes bien en deçà du taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est présentement de 6,8 % et de continuer à mettre de l'avant de nouveaux projets bénéfiques pour la communauté barberivaine. Comme le mentionnait le journaliste Michel Girard dans sa chronique du 1^{er} décembre dans le Journal de Montréal : " Dites-vous bien que si la hausse de votre compte atteint les 6 %, vous aurez été traité équitablement. Et qu'en dessous des 6 % d'augmentation, ce sera perçu comme une sorte de « cadeau » de la part de votre conseil municipal. " », de conclure Mme Lebrun.

– 30 –

Renseignements : Annie Daoust
Conseillère en communication
C. annie_daoust@outlook.com